



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 13 mars 2019 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : madame Danielle Barrette ainsi que messieurs Robin Paradis, Roberto Emond, Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Absente : madame Hélène Tremblay

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h.

19-03-7391

ORDRE DU JOUR | ACCEPTATION

Il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que reproduit ci-après :

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2019/ Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 28 février 2019. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 28 février 2019 et des comptes à payer au 13 mars 2019. (Rés.)
 - 3.3 Radiations. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
 - 5.1 Taxes municipales/ Dépôt et acceptation de l'état des taxes municipales en date du 28 février 2019. (Rés.)
 - 5.2 Taxes municipales/ Propriétés destinées à la vente par la MRC de La Haute-Côte-Nord pour défaut de paiement. (Rés.)
 - 5.3 Gestion du personnel/ Préposé à l'accueil et l'entretien du camping/ Programme de subvention à l'emploi d'Emploi Québec. (Rés.)
 - 5.4 Gestion du personnel/ Préposé à l'accueil et l'entretien du camping/ Offre d'emploi/ Appel de candidatures et sélection. (Rés.)
 - 5.5 Réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal/ Demande de paiement no. 7. (Rés.)
 - 5.6 Réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal/ Éric Lirette Architecte/ Mise en demeure. (Rés.)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 5.7 Entente Transporteurs en vrac/ Demande de modification avant l'échéance de renouvellement. (Rés.)
- 6.0 Sécurité publique :
 - 6.1 Sécurité civile/ Demande d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres – Volet 2. (Rés.)
- 7.0 Développement :
 - 7.1 Parc Jean-Maurice-Martel/ Aires de jeux pour aînés/ Dépôt d'une demande de soutien financier à la Politique de soutien aux projets structurants. (Rés.)
- 8.0 Loisirs et culture :
 - 8.1 Hommage aux bénévoles/ Date et budget autorisé. (Rés.)
- 9.0 Correspondance.
- 10.0 Affaires nouvelles :
 - 10.1 Nil
- 11.0 Période de questions.
- 12.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-03-7392

PROCÈS-VERBAL | ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2019 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

FINANCES | ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FEVRIER 2019



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Info

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 28 février 2019.

19-03-7393

FINANCES | ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 28 FEVRIER 2019 ET DES COMPTES À PAYER AU 13 MARS 2019 | ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Roberto Émond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 13 mars 2019 qui totalise un montant de 17 773.65\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 28 février 2019 qui totalise un montant de 154 492.96\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.






Gontran TREMBLAY, maire

19-03-7394

FINANCES | RADIATIONS

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les demandes de radiations suivantes soient acceptées :

	F0890.84.2307.55 :	5.60\$
	F0890.84.2307.21 :	4.59\$
	F0890.84.2307.11 :	9.80\$
	F0890.84.2371.54 :	10.57\$
	F0890.84.2307.72 :	8.40\$

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Remis

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Remis à une séance ultérieure

19-03-7395

GESTION | TAXES MUNICIPALES/ DÉPÔT ET ACCEPTATION DE L'ÉTAT DES TAXES MUNICIPALES EN DATE DU 28 FEVRIER 2019

Il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE la liste des comptes à recevoir en date du 28 février 2019 comportant des soldes de 864 285.31\$ (taxes) et 312.27\$ (divers) soit acceptée telle que transmise.

ADOPTÉ.


Gontran TREMBLAY, maire

19-03-7396

GESTION | TAXES MUNICIPALES | PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA VENTE PAR LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD POUR DÉFAUT DE PAIEMENT

Il est proposé par monsieur Lucien Savard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière adjointe, madame Annie Morin à transmettre les dossiers suivants à la MRC de la Haute-Côte-Nord pour des fins de vente pour non-paiement de taxes à moins que les sommes dues ne soient reçues à la Municipalité et ce, au plus tard le 19 mars 2019 :

 Matricules : 0889.35.3788 pour une somme due de 3 584.09\$
0889.09.2902 pour une somme due de 5 489.81\$

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-03-7397

GESTION | GESTION DU PERSONNEL | PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET L'ENTRETIEN DU CAMPING | PROGRAMME DE SUBVENTION À L'EMPLOI D'EMPLOI QUEBEC

CONSIDÉRANT QUE pour la prochaine saison d'opération du camping, la Municipalité a prévu des crédits budgétaires pour procéder l'embauche d'un préposé à l'accueil et l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'entériner l'autorisation du dépôt de cette demande de subvention.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'une demande d'aide financière soit déposée dans le cadre du Programme de subvention à l'emploi géré par le Centre local d'emploi;

QUE cette demande d'aide financière vise l'embauche d'une ressource pour travailler comme préposé à l'accueil et l'entretien au camping pour la saison estivale;

QUE le taux horaire pour cette future ressource soit fixé à 15\$/h pour 40 heures par semaine à raison de 21 semaines;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise la Municipalité à assumer le 2.50\$/h supplémentaire au salaire minimum ainsi que les charges sociales afférentes;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette demande, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à la demande, comme susdit;

QUE la Municipalité s'engage à déboursier toutes sommes, le cas inhérent, qui pourraient être requises par ledit programme.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-03-7398

GESTION | GESTION DU PERSONNEL | PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET L'ENTRETIEN DU CAMPING | OFFRE D'EMPLOI | APPEL DE CANDIDATURES ET SÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite se doter d'un second préposé à l'accueil et l'entretien pour le camping et la marina afin d'offrir un meilleur service aux visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a résolu de demander une subvention à l'emploi pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a également prévu des crédits budgétaires pour l'embauche d'un préposé à l'accueil et l'entretien supplémentaire pour le camping et la marina;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de débiter les démarches afin de combler ledit poste dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une offre d'emploi pour le poste de préposé à l'accueil et l'entretien pour le camping et la marina soit publiée sur le site web de la Municipalité et d'Emploi Québec, à TVR7, dans le Journal Haute-Côte-Nord, sur les différentes plateformes web de d'emploi du secteur de la Haute-Côte-Nord;

QUE la date limite pour déposer une candidature soit le 18 avril 2019;

QUE la date d'entrée en fonction du ou de la candidat(e) retenu(e) soit fixée au 6 mai 2019 dans la mesure du possible;

QUE toute réponse favorable à une subvention à l'emploi en lien avec le poste soit affectée à sa rémunération;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le taux horaire pour ce poste soit de 15\$/heure;

QUE deux (2) membres du Conseil à être nommés ultérieurement, un membre du comité de gestion du camping et le directeur général soient mandatés afin d'assurer le processus de sélection, rencontrer les candidats intéressés en entrevue et soumettre une recommandation claire au conseil municipal sur le choix du meilleur candidat.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-03-7399

GESTION | RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL | DEMANDE DE PAIEMENT NO. 7

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement d'emprunt no. 18-297 portant sur les travaux mentionnés en titre;

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement no. 7 a été transmise pour acceptation par Éric Lirette, architecte;

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement concerne le paiement des retenues sur le devis initial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte de payer à Construction Nicolas Avoine Inc., pour les retenues en date du 13 mars 2019 dans le cadre des travaux décrits dans le règlement no. 18-297, la somme de 31 252.75\$ pour la demande de paiement no. 7.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-03-7400

GESTION | RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL | ÉRIC LIRETTE ARCHITECTE | MISE EN DEMEURE

CONSIDÉRANT QUE Éric Lirette Architecte a été mandaté par la résolution no. 18-02-7116 afin de concevoir les plans et devis et accompagner la Municipalité dans le projet de réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE Éric Lirette Architecte était informé que le projet était financé à 70% par le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en mesure de démontrer qu'Éric Lirette Architecte a l'habitude de travailler avec les municipalités qui se font financer par ce Programme;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'architecte au dossier a posé bon nombre de questions à la Municipalité pour concevoir les plans et devis, mais s'est abstenu de la questionner sur la formule à utiliser pour les travaux imprévus s'il devait y en avoir;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis qu'il était du devoir du professionnel au dossier d'adresser cette question à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un item au bordereau pour les travaux imprévus a amené la Municipalité à assumer 100% de ces travaux plutôt que 30%.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Émond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité, par la présente résolution, met en demeure et poursuive le cabinet d'architecte Éric Lirette d'assumer à ses frais 70% des travaux imprévus et les honoraires professionnels qu'il a chargé à la Municipalité pour couvrir ces imprévus, montant qui s'établit à 45 488.91\$;

QUE copie de la présente résolution soit acheminée, par courrier certifié, au cabinet d'architecte Éric Lirette;

QUE mandat soit donné à Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard S.E.N.C afin de procéder à la mise en demeure.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée, par courriel, à madame Anne-Lise Tremblay, analyste au MAMH, et responsable du dossier de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-03-7401

GESTION | ENTENTE TRANSPORTEURS EN VRAC | DEMANDE DE MODIFICATION AVANT L'ÉCHÉANCE DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 07-05-4209 ratifiant une entente avec les Transporteurs en Vrac de Forestville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a également adopté la résolution no. 18-06-7210 proposant une modification à l'entente en vigueur avec les Transporteurs en Vrac de Forestville;

CONSIDÉRANT QUE les Transporteurs en Vrac n'ont jamais donné suite à la proposition de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit à l'article 6 que les parties doivent aviser au moins 60 jours avant la date anniversaire de leur intention de modifier ou mettre fin à l'entente;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal demeure d'avis qu'il y a lieu de négocier les termes de l'actuelle entente dont la date anniversaire est le 17 mai 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal mandate le directeur général et secrétaire-trésorier afin de transmettre un avis aux Transporteurs en Vrac avant le 17 mars 2019 leur indiquant que la Municipalité souhaite modifier l'entente actuellement en vigueur afin de la rendre plus équitable.

QU'une demande de rencontre entre le conseil d'administration des Transporteurs en Vrac et le conseil municipal afin d'établir les attentes et discuter de la tarification, accompagne cet avis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-03-7402

SÉCURITÉ PUBLIQUE | SÉCURITÉ CIVILE | DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉPARATION DES MUNICIPALITÉS LOCALES AUX SINISTRES – VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Émond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 13 645\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 3 645\$;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

13-03-7403

QUE la Municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

DÉVELOPPEMENT | PARC JEAN-MAURICE-MARTEL | AIRES DE JEUX POUR AINÉS | DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER À LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fera des démarches afin de financer le projet d'aire de jeux pour aînés dans le Parc Jean-Maurice-Martel;

CONSIDÉRANT QUE parmi celles-ci une demande d'aide financière peut être déposée à la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de déposer ledit projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le dépôt du projet d'aménagement d'aires de jeux pour aînés dans le Parc Jean-Maurice-Martel à la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS);

QUE le conseil municipal autorise la mise de fonds nécessaire pour le projet d'aménagement d'aires de jeux pour aînés dans le Parc Jean-Maurice-Martel;

QUE l'agent de développement ou le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à la demande à la PSPS pour le projet d'aménagement d'aires de jeux pour aînés dans le Parc Jean-Maurice-Martel et qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de la Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

19-03-7405

Gontran TREMBLAY, maire

LOISIRS ET CULTURE | HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES | DATE ET BUDGET AUTORISE

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'activité hommage aux bénévoles se tienne sous forme de brunch animé le samedi 13 avril 2019 de 10h30 à 14h;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QU'un budget total de 3 000\$ soit autorisé pour l'organisation de cet activité visant à remercier les différents bénévoles impliqués sur le territoire de Portneuf-sur-Mer.

ADOPTÉ.

Info

Gontran TREMBLAY, maire

CORRESPONDANCE

Info

À la demande du président, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

19-03-7406

La période de questions a débuté à 19h19 pour se terminer à 19h26.

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h27, il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire

Gontran Tremblay
Maire

Simon Thériault
Directeur général et secrétaire-
trésorier